

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16041059

Département du Commerce et du Travail
de Commerce de Liège - division Namur

le **11 MARS 2016**

Pour le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0432.683.346

Dénomination (en entier) : **LA MERIDIENNE S.A.**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rue du Village, 13
5081 La Bruyère (Meux)

Objet de l'acte : DEMISSIONS ET NOMINATIONS - MODIFICATION DE LA DENOMINATION - MODIFICATION DE L'OBJET - MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - RÉFONTE DES STATUTS - POUVOIRS

Une erreur matérielle s'est glissée dans le texte du Volet B à publier après dépôt de l'acte au greffe suivant acte de Maître Sophie MAQUET, Notaire associé à Bruxelles, le vingt-deux décembre deux mille quinze, Enregistré 11 rôles, 0 renvois, au Bureau de l'Enregistrement Actes Authentiques Bruxelles 3 le 4 janvier 2016
Référence 5 Volume 0 Folio 0 Case 10. Droits perçus: cinquante euros (€ 50,00).

(...)I. DEMISSIONS ET NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

a) L'assemblée prend acte de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction au sein de la société, à savoir :

- Monsieur Daniel MICHAUX, demeurant à 5081 Bovesse, Rue des Bailleries, Meux 14 ;
- Madame Katia LEJEUNE, demeurant à 5081 Bovesse, Rue des Bailleries, Meux 14 ;
- Monsieur Prime Pierre MARTIN, demeurant à 5100 Wépion, Rue Jaune voie, 60.

En conséquence, l'assemblée décide à l'unanimité de mettre fin à leur mandat avec effet ce jour et, révoque pour autant que de besoin tous les pouvoirs, notamment bancaires, qui leur ont été antérieurement conférés.

L'assemblée accorde décharge ces administrateurs pour l'exécution de leur mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

b) L'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur de la société :

- la société anonyme dénommée « VIVALTO HOME BELGIUM », ayant son siège social à Auderghem (1160 Bruxelles), Avenue Herrmann-Debroux, 15A, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises et au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0820.420.456, et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 820.420.456, représentée par son représentant permanent, Monsieur Benoît DELLA FAILLE, demeurant à 3080 Tervuren, Hoogvorstweg 2 ;
- Monsieur Guillaume RAOUX, demeurant à 75015 Paris (France), 55 rue de la Fédération ;
- Monsieur Guy EGGERMONT, demeurant à 8017 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 12 rue de la Chapelle.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, que les mandats de VIVALTO HOME BELGIUM SA, de Monsieur Guillaume RAOUX et de Monsieur Guy EGGERMONT prennent effet ce jour, à l'instant, pour une durée de six ans, et que les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit, à moins qu'une assemblée générale ultérieure en décide autrement.

VIVALTO HOME BELGIUM SA, représentée comme dit ci-avant, Monsieur Guillaume RAOUX et Monsieur Guy EGGERMONT déclarent accepter leur nomination aux fonctions d'administrateurs de la société et déclarent qu'ils satisfont à toutes les conditions requises par la loi et les règlements ainsi que par les statuts de la société pour l'exercice de ces mandats.

En vertu de l'article 14 des statuts de la société et de l'article 522 du Code des Sociétés, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. En vertu de l'article 14 des statuts de

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



la société, la société est représentée dans les actes et en justice par deux administrateurs agissant conjointement.

Pour extrait analytique conforme
Maître Sophie MAQUET, Notaire associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature